

Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) Québec –2-3 février 2017

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a réuni son Bureau les 2 et 3 février 2017 à Québec, à l'invitation de M. Jacques CHAGNON, Président de l'Assemblée nationale du Québec.

Cette réunion, qui s'est déroulée sous la présidence de M. Aubin Minaku NDJALANDJOKO, Président de l'APF et Président de de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, a réuni une trentaine de participants issus de quatre continents.

Outre M. Pascal TERRASSE, député, Secrétaire général parlementaire de l'APF, trois parlementaires membres de la section française ont participé à cette réunion: M. Jean-Pierre DUFAU, député, Président délégué de la section française, M. Jacques LEGENDRE, sénateur, Président de la commission politique, et Mme Claudine LEPAGE, sénatrice, Vice-présidente de la commission des affaires parlementaires.



*De gauche à droite : MM. Jacques LEGENDRE, Jean-Pierre DUFAU,
Mme Claudine LEPAGE et M. Pascal TERRASSE*

Le Bureau a procédé à l'audition de l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie, M. Adama OUANE, qui a décrit les grandes orientations de la collaboration entre l'OIF et l'APF. Au cours du débat qui a suivi, M. Jacques LEGENDRE, Président de la commission politique, a souligné que c'était très largement grâce au continent africain que la langue française avait progressé dans le monde, et continuait de s'affirmer comme une langue internationale, tout en estimant que lorsque l'on évoquait le nombre de locuteurs, il fallait bien distinguer les locuteurs réels des locuteurs virtuels.

Le Bureau a ensuite entendu le rapport présenté par M. Pascal TERRASSE, député, Secrétaire général parlementaire, qui a rendu compte des réunions tenues au cours de l'année 2016 par les différentes instances de l'APF, puis tracé le bilan des relations de l'APF avec les institutions de la Francophonie, et enfin évoqué la participation de l'APF aux réunions internationales. Le Bureau a adopté le rapport du Secrétaire général.

Au cours d'un échange de vues qui a porté sur l'adhésion de nouveaux membres de l'APF, et en particulier sur une éventuelle future candidature de la Nouvelle-Calédonie, M. Jean-Pierre DUFAU a rappelé que les accords de Nouméa signés en 1998 avaient prévu la tenue d'un référendum d'ici 2018 pour décider de l'avenir institutionnel de cette collectivité : autonomie ou maintien du statut actuel. L'article 4 des statuts de l'APF prévoyant que « dans les États unitaires, il est formé une seule section nationale », il fallait donc attendre le résultat de ce référendum pour envisager une éventuelle adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'APF. M. Jacques LEGENDRE a indiqué qu'il avait toujours souhaité voir la Nouvelle-Calédonie jouer un rôle de relai pour la Francophonie dans le Pacifique : c'est d'ailleurs déjà le cas pour la coopération en direction du Vanuatu. Il faudra cependant attendre le résultat du référendum pour déterminer le statut qui sera le sien.

Le Bureau a ensuite adopté la programmation pour 2016 des actions de coopération de l'APF, et notamment le programme de bourses au bénéfice de fonctionnaires parlementaires francophone participant au Cycle international spécialisé d'administration publique (CISAP) organisé chaque année à Paris par l'ENA, le Sénat et l'Assemblée nationale.

Après avoir entendu le Trésorier de l'APF, Michel VOLTER (député, Luxembourg), le Bureau a adopté le projet de budget pour 2017 de l'APF et a décidé de confier à un commissaire aux comptes extérieur la certification des comptes.

Le temps fort de la réunion du Bureau a porté sur l'examen des situations politiques dans l'espace francophone. Sur la proposition de M. Jacques LEGENDRE, sénateur, Président de la commission politique, les parlementaires ont adopté plusieurs déclarations ayant respectivement pour objet de :

- condamner l'attentat terroriste perpétré au Québec et exprimer son soutien aux proches des victimes et au gouvernement québécois ;
- maintenir la suspension de la section syrienne ;
- demander aux autorités centrafricaines de travailler à la mise en œuvre du plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et appeler à la reconstitution officielle et effective de la section centrafricaine ;
- maintenir la mise sous observation à titre préventif de la section du Burundi et annoncer qu'en cas de poursuite des violations des droits de l'Homme par le gouvernement burundais et du maintien de sa volonté de se dissocier du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et du Haut-commissariat des droits de l'homme, il recommanderait la suspension de la section burundaise lors de sa prochaine assemblée plénière ;
- rappeler le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au peuple haïtien et sa disponibilité à mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement de son parlement bicaméral ;
- exprimer son soutien entier aux gouvernements malien, burkinabé, nigérien et tchadien dans la lutte qu'ils mènent contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. Jacques LEGENDRE a annoncé que la commission politique qu'il préside se réunirait dans la première quinzaine d'Avril à Addis-Abeba, au siège de l'Union africaine. M. Jean-Pierre DUFAU, président délégué de la section française, a indiqué qu'à l'invitation de celle-ci, la commission de la coopération et du développement se réunirait dans le courant du mois de mars à La Réunion. La section Luxembourgeoise a confirmé que le Luxembourg accueillerait la prochaine Assemblée plénière qui se déroulera du 6 au 11 juillet sur le thème « Multilinguisme, diversité et identité(s) ».